

Fiche d'inscription

**A retourner
dûment remplie**

par fax,
par e-mail
ou par courrier à :
fc@ehesp.fr
Fax. 02.99.02.26.26

Ecole des hautes études
en santé publique
Service formation continue
Av. du Professeur
Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES Cedex

N° de centre de formation
5335P011835

**1 fiche par stage
et par personne**

Les personnes en situation
de handicap souhaitant
bénéficier d'un accueil
spécifique peuvent s'adresser
par téléphone
au 02 99 02 27 49
ou par courriel à :
Xavier.Martiniault@ehesp.fr



EHESP

Retrouvez
toute l'offre
de formation
EHESP sur le site
www.ehesp.fr

Je m'inscris à :

Titre de la formation :

.....

Dates : Tarif :

NOM : NOM de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Je souhaite être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Adresse e-mail :

Corps de rattachement et fonction exercée :

Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Financeur (si différent de l'employeur) :

Adresse de facturation (si spécifique) :

.....

Code postal : Ville :

Formation suivie au titre de :

Formation professionnelle Adaptation emploi Formation statutaire

Cadre en détachement (préciser).....

Autre (préciser) :

Nom de votre responsable formation :

Fait le le le

Signature du candidat Visa de l'employeur Visa du service Formation

pour les stagiaires Etat

Dans le cas d'un règlement par chèque, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente accessibles sur notre site internet ou notre catalogue 2012. Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de la direction de l'EHESP : fc@ehesp.fr

Conditions générales de vente

N° d'agrément : 5335 P0 11 835

N° FMC/DPC : 100 240

année 2012

1-Modalités d'inscription

Toute inscription est considérée comme définitive après réception par le service formation continue de l'EHESP de votre bulletin d'inscription (1 fiche par personne), dûment complété et visé par le directeur de votre établissement et service gestionnaire des formations (ARS, CRF, DRJSCS).

Afin de garantir la qualité des enseignements et la satisfaction des stagiaires, l'EHESP se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par session. Les stagiaires et leur direction seront donc informés par courrier **au plus tard 4 semaines avant la session** que leur inscription est retenue ou qu'ils sont sur liste complémentaire. La participation du stagiaire ne sera effective qu'à réception de la convention signée par l'établissement ou par le stagiaire lui-même en cas de financement personnel impérativement avant le début du stage. Cette disposition ne concerne pas les agents des services territoriaux des services centraux et déconcentrés des ministères chargés de la santé et des affaires sociales pour lesquels la convocation tient lieu d'inscription définitive. Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que l'EHESP

organise l'accessibilité des lieux de formation. En cas d'inscriptions multiples d'un même établissement sur une même session, l'EHESP peut vous faire profiter d'une réduction : - **10% pour 2 inscriptions, - 15 % pour 3, - 20 % pour 4.**

Pour bénéficier d'un devis personnalisé, contactez l'assistante responsable de la session qui vous concerne (voir fiche détaillée de chaque formation).

2-Tarifs

L'EHESP étant exonérée de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs de la formation continue sont indiqués en euros nets à payer. Les tarifs, précisés sur les programmes de formation pour l'année en vigueur, **comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant. Les pauses et déjeuners sont offerts pour chaque journée de formation complète se déroulant sur le site rennais de l'EHESP**, les séminaires en résidentiel et sessions en région font l'objet d'une convention spécifique et d'une information aux participants lors de la convocation.

3-Modalités de paiement

A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation en trois exemplaires à nous retourner signée et cachetée.

- par chèque libellé et adressé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EHESP, accompagné d'une copie de la convention dûment signée
- par virement bancaire (domiciliation Trésorerie Générale de RENNES - **code banque 10071 – Code Guichet 35000 - n° cpte 00001005192 - clé 79**)

Le règlement doit être effectué au plus tard 30 jours après la date d'émission de la facture. Pour les financements via OPCA ou autres organismes financeurs : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc "adresse de facturation".

Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1er jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Pour les cadres des services centraux et déconcentrés des ministères chargés de la santé et des affaires sociales, l'EHESP prend en charge les frais d'inscription sauf mention contraire précisée sur les fiches programme.

4-Conditions d'annulation

Toute annulation devra être signalée par écrit jusqu'à 10 jours calendaires (jours fériés inclus) avant le début de chaque session, les annulations ne donneront pas lieu à facturation. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité avec possibilité toutefois d'inscrire une autre personne en remplacement. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

5-Informatique et libertés

L'EHESP se réserve le droit d'utiliser les renseignements recueillis lors de votre inscription pour vous informer sur ses activités ou celles de ses partenaires de santé publique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès, de modification ou de suppression des informations qui vous concernent en vous adressant à :

EHESP - Service formation continue
Avenue du P. Léon Bernard
CS 74312
35043 Rennes Cedex